

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 5 décembre 2025 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 11 décembre 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Jordan LE CARO à Maryse NADALIN, Fabien DEBENATH à Martial VINCENT, Thierry MOUGEOT à Valérie MONTAGNE, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Ahmed KELATI à Sylvie GOYARD

Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.90 – Attribution d'une subvention à l'association « Les Naturelles »

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Considérant que le festival d'histoire naturelle baptisé "Les Naturelles de Montbard" aura lieu les 5, 6 et 7 juin 2026.
Considérant qu'il est porté par l'association du même nom créée en 2025.

Considérant que l'évènement s'inscrit dans la lignée directe de l'*Histoire Naturelle* de Buffon, et vise à s'appuyer sur la richesse paysagère, patrimoniale et scientifique du territoire.

Considérant que l'objectif est de mettre en valeur Montbard, en croisant sciences, écologie, culture et arts dans un événement gratuit et ouvert à tous.

Considérant que pendant trois jours, conférences, expositions, projections, promenades et spectacles animeront la ville.

Considérant que le festival rassemblera chercheurs, artistes, philosophes, naturalistes, musiciens et habitants, visant à créer une dynamique nouvelle autour du vivant.

Pour la Ville, les principaux attendus sont :

- accompagner et faciliter l'accueil des publics et intervenants (logistique, lieux, coordination),
- soutenir une initiative citoyenne qui contribue au dynamisme local et à l'attractivité du territoire,
- participer au financement du projet
- valoriser l'évènement sur le territoire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **attribue** une subvention de 2 000€ à l'association « Les Naturelles » au titre de l'année 2026